



Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017*

Titre II Affaires politiques

Chapitre 6 Utilisations pacifiques de l'espace

(Programme 5 du cadre stratégique pour la période 2016-2017)**

Table des matières

	<i>Pages</i>
Vue d'ensemble	2
Orientation générale	2
Vue d'ensemble des ressources	3
Autres éléments d'information	6
Programme de travail	7
Annexes***	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017	14
II. Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017	15

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote [A/70/6/Add.1](#).

** [A/69/6/Rev.1](#).

*** L'annexe énumérant les mesures prises pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.



Vue d'ensemble

Tableau 6.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Crédits ouverts pour 2014-2015	8 159 600
Variation découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (nouvelles réductions)	(58 200)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017 ^a	8 101 400

^a Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 6.2 **Postes**

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : BO = budget ordinaire; DG = détachement à titre gracieux; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); RxB = ressources extrabudgétaires.

Orientation générale

- 6.1 L'objectif du programme est de promouvoir la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace aux fins du développement économique, social et scientifique, notamment au profit des pays en développement. Les textes portant autorisation et orientation générale du programme sont les résolutions de l'Assemblée générale et les décisions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, créé en 1959 par la résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée.
- 6.2 Les principales fonctions du Bureau des affaires spatiales au titre du programme sont les suivantes : prestation de services de secrétariat au Comité et à ses organes subsidiaires; mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (résolutions 2601 A (XXIV) et 37/90); mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) (résolution 61/110); exécution des tâches assignées au Secrétaire général par les traités et principes des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique et les résolutions connexes (résolutions 1721 B (XVI), 2222 (XXI), 2345 (XXII), 3235 (XXIX), 47/68, 59/115 et 62/101); coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies [résolution 3234 (XXIX)]. Le Bureau assure en outre le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et de son Forum des fournisseurs (résolutions 61/111 et 64/86).
- 6.3 Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a pour mandat de promouvoir une plus grande coopération dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de renforcer les capacités en la matière. Il a notamment pour priorités de renforcer les capacités

nationales dans les domaines des sciences spatiales fondamentales, des techniques spatiales fondamentales et de l'exploration spatiale par l'homme, et de promouvoir le système mondial de navigation par satellite et l'application intégrée des techniques spatiales dans les domaines de la santé mondiale, de la gestion des catastrophes, des changements climatiques, de l'aide humanitaire, de la surveillance de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles.

- 6.4 Le programme UN-SPIDER a été mis en place afin de garantir l'accès universel à tous les types d'informations et de services spatiaux utiles pour la gestion des catastrophes et d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes. Voie d'accès aux informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes, il sert de trait d'union entre les responsables de la gestion des catastrophes et les spécialistes de l'espace, et facilite la création de capacités et le renforcement des institutions, notamment dans les pays en développement.
- 6.5 Le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite a été créé afin de promouvoir la coopération, selon qu'il conviendra, sur des questions d'intérêt mutuel concernant les services civils de positionnement, de navigation et de synchronisation par satellite et des services à valeur ajoutée.
- 6.6 Tous les ans, les priorités et les plans de travail du Comité et de ses organes subsidiaires, du Programme pour les applications des techniques spatiales, de UN-SPIDER et du Comité international sont examinés et approuvés par le Comité et adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution intitulée « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace ».
- 6.7 Le Bureau a également pour mission d'aider les États à renforcer leurs capacités en matière de droit de l'espace, de renforcer l'action entreprise aux niveaux national, régional et mondial, y compris par des organismes des Nations Unies et des entités internationales s'occupant d'activités spatiales, afin de tirer le meilleur parti des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, et de faire un travail de sensibilisation à l'intérêt de l'espace pour l'humanité, au moyen notamment de la commémoration des événements de l'histoire spatiale et de manifestations telles que la Semaine mondiale de l'espace et la Journée internationale du vol spatial habité.

Vue d'ensemble des ressources

- 6.8 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 8 101 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 58 200 dollars (0,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015. Cette variation des ressources, qui correspond aux réductions supplémentaires découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, ne compromettra pas l'exécution intégrale et efficace des mandats.
- 6.9 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 6.3 et 6.4 ci-après.

Titre II Affaires politiques

Tableau 6.3 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	<i>Resource changes</i>										
	<i>2012-2013</i> <i>(dépenses</i> <i>effectives)</i>	<i>2014-2015</i> <i>(crédits</i> <i>ouverts)</i>	<i>Ajustements</i> <i>techniques</i> <i>(élimination de</i> <i>dépenses non</i> <i>renouvelables et</i> <i>effet-report)</i>	<i>Nouveaux</i> <i>mandats et</i> <i>transferts</i> <i>entre les</i> <i>composantes</i>	<i>Nouvelles</i> <i>réductions</i> <i>déoulant de</i> <i>la résolution</i> <i>69/264 de</i> <i>l'Assemblée</i> <i>générale</i>	<i>Gains</i> <i>d'efficacité</i> <i>déoulant de</i> <i>la résolution</i> <i>69/264 de</i> <i>l'Assemblée</i> <i>générale</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcen-</i> <i>tage</i>	<i>Total</i> <i>avant</i> <i>actualisa-</i> <i>tion des</i> <i>coûts</i>	<i>Actualisa-</i> <i>tion des</i> <i>coûts</i>	<i>2016-2017</i> <i>(montant</i> <i>prévu)</i>
Programme de travail	8 305,5	8 159,6	–	–	(58,2)	–	(58,2)	(0,7)	8 101,4	24,3	8 125,7

2) *Ressources extrabudgétaires*

	<i>2012-2013</i> <i>(dépenses</i> <i>effectives)</i>	<i>2014-2015</i> <i>(montant</i> <i>estimatif)</i>	<i>2016-2017</i> <i>(montant</i> <i>prévu)</i>
Programme de travail	1 572,5	1 384,1	1 537,0
Total	9 878,0	9 543,7	9 662,7

Tableau 6.4 Postes

<i>Catégorie</i>	<i>Postes permanents inscrits au budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>						<i>Total</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>		<i>Ressources extrabudgétaires</i>		<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
			<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
D-2	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	–	–	–	–	2	2
P-4/3	11	11	–	–	–	–	–	–	11	11
P-2/1	3	3	–	–	–	–	–	–	3	3
Total partiel	18	18	–	–	–	–	–	–	18	18
Agents des services généraux										
Autres classes	5	5	–	–	–	–	–	2	2	7
Total partiel	5	5	–	–	–	–	–	2	2	7
Total	23	23	–	–	–	–	–	2	2	25

Variation découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (nouvelles réductions)

- 6.10 Les ressources demandées font apparaître une réduction d'un montant de 58 200 dollars découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, dans la catégorie des objets de dépense autres que les postes. Cette réduction concerne principalement les autres dépenses de personnel, les voyages et les services contractuels et s'explique par les effets de l'application des règles régissant les conditions de voyage en avion récemment approuvées et de nouvelles mesures d'optimisation de l'efficacité que le Bureau entend prendre en 2016-2017.

Ressources extrabudgétaires

- 6.11 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 537 000 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire, ce qui permettrait de financer diverses activités relatives au Programme d'application des techniques spatiales, au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, à UN-SPIDER et à l'Initiative sur la présence humaine dans l'espace, telles que des services consultatifs techniques, des activités de formation, des ateliers, des séminaires, des projets opérationnels, des publications, la conception et la diffusion de brochures, l'organisation de manifestations spéciales destinées à mieux faire connaître les avantages des applications des techniques spatiales et à commémorer des événements importants liés à l'espace, et l'amélioration du site Web du Bureau et du portail de connaissances UN-SPIDER.
- 6.12 Le Bureau reçoit des contributions en espèces et en nature, lesquelles continuent de jouer un rôle majeur en ce qui concerne les activités de formation et de renforcement des capacités puisqu'elles permettent de financer les deux tiers des dépenses totales. Les ressources en nature sont fournies principalement par les institutions et les pays hôtes aux fins de l'organisation d'ateliers, de séminaires et de stages de formation dans le cadre du Programme d'application des techniques spatiales et de UN-SPIDER, et de l'organisation des activités du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite. Elles pourraient prendre les formes suivantes : personnel, bureaux, installations et matériel, lieux de réunion, moyens logistiques et services de transport au niveau local, services d'interprétation et hébergement et repas des participants venant des pays en développement, s'il y a lieu. Nombre de gouvernements et d'institutions liées à l'espace soutiennent vigoureusement ces activités en proposant gratuitement, tant à long terme qu'à court terme, les services d'experts et de spécialistes dans certains domaines, les frais de voyage, de logement et de mise en disponibilité de ces derniers étant intégralement pris en charge par leur institution d'origine. Les contributions volontaires en espèces et les ressources inscrites au budget ordinaire du Bureau couvrent les déplacements internationaux des participants aux ateliers, aux stages de formation et aux réunions d'experts, notamment de ceux issus de pays en développement, ainsi que les dépenses locales des participants qui ne sont pas prises en charge par les pays hôtes. Les contributions en espèces et en nature servent aussi à amorcer le financement des activités découlant des efforts de renforcement des capacités et de formation et, parfois, à engager des consultants afin que le Bureau soit mieux à même de fournir les services consultatifs techniques que les gouvernements demandent en vue d'étoffer les capacités dont ils ont besoin pour se doter d'une politique, d'une législation ou de compétences techniques dans le domaine spatial. La possibilité, pour le Bureau, de continuer à disposer de ressources extrabudgétaires influera grandement sur sa capacité de maintenir au niveau actuel ses activités de renforcement des capacités au profit des pays en développement.

Autres éléments d'information

- 6.13 Le Bureau continue de diriger la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (appelée « ONU-Espace » depuis décembre 2013, quand l'Assemblée générale a recommandé, dans sa résolution 68/75, l'emploi de cette abréviation pour faire référence à cette réunion afin d'accroître sa visibilité et de renforcer son rôle), un mécanisme de coordination et de coopération interorganisations établi en 1975, en vue précisément de promouvoir cette coordination et cette coopération et d'éviter les chevauchements d'activités dans l'utilisation des applications des techniques spatiales par le système des Nations Unies. Dans sa résolution 69/85, l'Assemblée a prié instamment ONU-Espace de continuer, sous la direction du Bureau, à examiner la façon dont les sciences et techniques spatiales et leurs applications pourraient contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et au processus du programme de développement pour l'après-2015, et a encouragé les entités du système des Nations Unies à participer, selon qu'il conviendra, aux efforts de coordination déployés par ONU-Espace. À cet effet, le Bureau continue de collaborer étroitement avec d'autres entités des Nations Unies à l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales dans le système des Nations Unies et à l'établissement de rapports spéciaux sur des sujets particuliers. Le dernier rapport du Secrétaire général en date sur la question portait sur l'exercice et abordait la question du programme de développement pour l'après-2015 (A/AC.105/1063). Le rapport spécial d'ONU-Espace (A/AC.105/1042) a examiné l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies pour le développement agricole et la sécurité alimentaire. Conformément à la réalisation escomptée c) du présent rapport, le programme continuera à améliorer la cohérence et l'effet de synergie dans les travaux relatifs à l'espace menés par les entités des Nations Unies et d'autres entités internationales qui utilisent les sciences et techniques spatiales et les applications connexes pour promouvoir le développement humain et renforcer les capacités.
- 6.14 La question des publications a été abordée dans le cadre du programme de travail. On trouvera dans le tableau 6.5 la liste des publications isolées et des publications en série qu'il est prévu de faire paraître et dont il a été question dans la partie Produits du programme de travail. Les publications du Bureau continueront de paraître sous forme électronique, les exemplaires papier étant uniquement destinés aux réunions intergouvernementales. Les publications au format électronique, disponibles sur le site Web du Bureau et sur le portail de connaissances de UN-SPIDER, rendent possible une diffusion rapide et économique de toute une série de documents dans les différentes langues disponibles. Outre les publications indiquées au tableau 6.5, le Bureau produira des supports d'information – affiches, plaquettes et brochures – afin de promouvoir les travaux du Comité et de mieux faire connaître l'apport des sciences et techniques spatiales, et de leurs applications.

Tableau 6.5 **Répartition des publications**

	2012-2013 (nombre effectif)			2014-2015 (nombre estimatif)			2016-2017 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	1	6	8	2	3	2	1	3	4
Publications isolées	1	2	3	–	–	2	1	–	3
Total	2	8	11	2	3	4	2	3	7

- 6.15 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation au titre du présent chapitre s'élèvent à 470 300 dollars (33 mois de travail), soit 30,5 mois de travail d'administrateur et 2,5 mois de travail d'agent des services généraux. Les responsabilités relatives aux activités de suivi et d'évaluation étant intégrées dans les attributions existantes du personnel du Bureau, aucun poste n'y est exclusivement consacré. Le Bureau évaluera en continu ses activités et effectuera périodiquement des évaluations thématiques sur ses principaux domaines d'intervention et sur les produits qu'il est tenu de fournir, notamment en vue de déterminer s'il est en bonne voie pour ce qui est d'atteindre les résultats escomptés du programme prévus dans les cadres logiques approuvés pour 2016-2017.
- 6.16 Les évaluations internes ont permis d'améliorer la gestion de l'exécution du programme et la communication de l'information y relative. Par l'intermédiaire de son Groupe de la gestion du programme, présidé par le Directeur, le Bureau continue de contrôler et coordonner l'exécution de sa stratégie en matière de suivi et d'évaluation, et du plan d'action correspondant. Ce groupe se réunit régulièrement et examine notamment des mécanismes susceptibles de rationaliser les activités de suivi et de communication de l'information, afin d'arrêter les mesures à prendre sur la base des résultats de ces activités. Le Bureau fait également appel, pour améliorer ses performances, à des évaluations recueillies sous différentes formes, en particulier par l'intermédiaire de questionnaires, auprès des parties prenantes et des bénéficiaires de ses activités. Cela lui permet de recenser systématiquement les domaines à améliorer, de mettre au point des mécanismes qui l'aident à surmonter les difficultés pratiques, et de mettre en place des outils et de partager des idées en vue d'obtenir de meilleurs résultats d'un point de vue technique et administratif.

Programme de travail

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 101 400 dollars

- 6.17 La responsabilité opérationnelle du programme incombe au Bureau des affaires spatiales, qui l'exécutera conformément à la stratégie présentée dans le programme 5 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 6.6 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Intensifier la coopération entre les États Membres et les organismes internationaux à l'appui des activités spatiales à des fins pacifiques et l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications pour la réalisation des objectifs de développement durable arrêtés au niveau international

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Meilleure compréhension par la communauté internationale du régime juridique institué par l'ONU pour régir les activités extra-atmosphériques, plus grande adhésion à ce régime et généralisation de son application	i) Augmentation du nombre de mesures (ratification et mise en conformité avec les obligations conventionnelles, notamment) prises par les États et les organismes intergouvernementaux pour appliquer les traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique et les résolutions afférentes ou pour y adhérer	Objectif	71	52	37
		Estimation		64	47
		Résultats effectifs			56
	ii) Augmentation du nombre de pays qui	Objectif	50	44	38

Titre II Affaires politiques

	bénéficient d'un appui destiné à renforcer leurs capacités en droit spatial	Estimation	45	39
		Résultats effectifs		40
b) Renforcement de la capacité des pays, notamment des pays en développement et des pays en transition, d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications, notamment les systèmes mondiaux de navigation par satellite, en particulier dans les domaines touchant au développement durable	i) Augmentation du nombre de pays, en particulier de pays en développement, bénéficiant d'une formation aux sciences et techniques spatiales et à leurs applications organisée par le Programme	Objectif	62	47
		Estimation	58	56
		Résultats effectifs	60	48
	ii) Augmentation du nombre de pays, en particulier de pays en développement, bénéficiant d'un appui pour l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications	Objectif	59	–
		Estimation	54	53
		Résultats effectifs	57	55
	iii) Augmentation du nombre d'États et d'entités qui prennent part à des activités visant à améliorer la compatibilité et l'interopérabilité des services de positionnement, de navigation et de synchronisation par satellite	Objectif	28	–
		Estimation	20	18
		Résultats effectifs	26	24
c) Amélioration de la cohérence et de l'effet de synergie dans les travaux relatifs à l'espace menés par les organismes des Nations Unies et d'autres entités internationales qui utilisent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour promouvoir le développement humain et renforcer les capacités générales de développement	Augmentation du nombre d'activités menées en coopération avec les organismes des Nations Unies, les entités spatiales et le secteur industriel pour faire prendre conscience de l'importance des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, en accroître l'utilisation et renforcer les capacités dans ce domaine	Objectif	38	–
		Estimation	26	26
		Résultats effectifs	32	26
d) Meilleure compréhension et acceptation, de la part des pays et des organisations régionales et internationales compétentes, des moyens d'accès aux divers types d'informations d'origine spatiale en vue d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes, et engagement accru de leur part à développer les capacités d'utilisation de ces informations	i) Augmentation du nombre de pays, en particulier de pays en développement, qui demandent et reçoivent une assistance technique systématique et continue en vue d'intégrer des solutions spatiales dans leurs plans et politiques de gestion des catastrophes et leurs programmes de réduction des risques	Objectif	42	25
		Estimation	30	28
		Résultats effectifs	38	31
	ii) Augmentation du nombre de services axés sur le client accessibles via le portail de connaissances UN-SPIDER qui répondent aux besoins et aux attentes des utilisateurs	Objectif	22	–
		Estimation	–	–
		Résultats effectifs	18	11

Facteurs externes

6.18 Le programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les États Membres sont déterminés à appliquer les recommandations, résolutions et décisions pertinentes et à prendre des mesures nécessaires durant l'exercice biennal et sont en mesure de le faire;
- b) Les parties prenantes, surtout celles qui sont dotées de moyens dans le domaine spatial, prennent des décisions importantes leur permettant de continuer à participer activement à la promotion des sciences et techniques spatiales et de leurs applications ou à y consacrer les ressources nécessaires;

- c) Les parties prenantes soutiennent l'Organisation et participent activement aux débats des organes intergouvernementaux dont le Bureau assure le secrétariat;
- d) Les ressources humaines et financières allouées au programme de travail ne subissent pas d'amputations de nature à compromettre la réalisation des prestations prévues.

Produits

6.19 Les produits de l'exercice 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Assemblée générale (budget ordinaire) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale consacrées au point de l'ordre du jour intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace » (6); services fonctionnels de secrétariat pour le Groupe de travail plénier sur les questions relatives à l'espace renvoyées à la Quatrième Commission (6);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa session annuelle (2);
 - ii) Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (budget ordinaire) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières du Comité (32);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport annuel de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (2); documents de séance pour le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (12 environ); autres documents pour les réunions programmées du Comité (4); rapport du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa session annuelle (2); rapport du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa session annuelle (2); rapport sur la coordination des activités spatiales dans le système des Nations Unies (1); rapport spécial sur l'utilisation des sciences et techniques spatiales dans le système des Nations Unies (1); rapport sur le plan de travail d'UN-SPIDER (1).
 - iii) Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (budget ordinaire) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : aide à la Fédération internationale d'aéronautique pour l'organisation d'un colloque sur les applications des techniques spatiales pendant la session de 2016 du Sous-Comité (1); organisation d'un colloque des industries spatiales pendant la session de 2017 du Sous-Comité (1); services fonctionnels de secrétariat pour les réunions plénières du Sous-Comité et les réunions de ses groupes de travail (60);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information, études, rapports et autres documents ayant trait aux points de l'ordre du jour du Sous-Comité (14); documents de séance pour le Sous-Comité (20 environ); rapport du Spécialiste des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (2); rapport de la réunion annuelle du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite organisée par son secrétariat

- exécutif (2); rapport sur les activités du réseau de bureaux d'appui régionaux établis dans le cadre du programme UN-SPIDER (2); rapport sur l'appui consultatif technique et les activités menées dans le cadre du plan de travail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite exécuté par son secrétariat exécutif (2); rapports sur les ateliers, stages, colloques, conférences et séminaires organisés dans le cadre du programme de travail du Bureau (15);
- iv) Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (budget ordinaire) :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions plénières du Sous-Comité et réunions de ses groupes de travail (40); aide à l'Institut international de droit spatial et au Centre européen pour le droit spatial en vue de l'organisation d'un colloque sur le droit de l'espace durant la session annuelle du Sous-Comité (2);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information, études juridiques, rapports et autres documents sur des questions inscrites à l'ordre du jour du Sous-Comité (6); documents de séance pour le Sous-Comité (14 environ); rapports sur les ateliers, stages, colloques, conférences et séminaires consacrés aux aspects juridiques des activités spatiales (1 environ);
- v) Services fonctionnels pour les réunions : services de secrétariat pour les réunions plénières du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, les réunions de ses groupes de travail et le forum des fournisseurs (20), et pour les réunions du Groupe de travail du Comité sur la diffusion des informations et le renforcement des capacités (8);
- vi) Services de depositaire : diffusion aux États Membres des informations communiquées en application du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, de l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, et des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace (2 environ); tenue d'un registre et d'une base de données publics recensant les informations fournies dans les documents des séries [A/AC.105/INF](#) et [ST/SG/SER.E](#) conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (10 environ);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : descriptif des activités menées par le Bureau des affaires spatiales dans le domaine du droit de l'espace (1); publication spéciale sur le thème retenu à la Réunion interorganisations annuelle (1); programme d'enseignement des Nations Unies sur les sciences et techniques spatiales et sur le droit de l'espace (1); Traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique (1 environ); Messages des explorateurs de l'espace aux générations futures (2); rapport sur les activités du Programme (2 environ);
- ii) Publications isolées : publication spéciale sur un domaine d'activité du Bureau (3 environ); édition spéciale des Traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique publiée à l'occasion du cinquantenaire de la publication (1);

- iii) Missions d'établissement des faits : participation à des réunions d'organisations intergouvernementales et d'entités non gouvernementales s'occupant de questions liées à l'espace (10);
 - iv) Expositions, visites guidées et conférences : gestion de l'exposition permanente sur les incidences positives des technologies spatiales sur l'amélioration de la vie sur Terre et la protection de l'environnement (1); exposés sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine spatial à l'intention des États Membres, des organisations intergouvernementales et des entités non gouvernementales (4 environ); exposition de courte durée sur les incidences positives des activités spatiales (4 environ);
 - v) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : documents de sensibilisation, de formation et d'information sur les activités spatiales menées par l'Organisation et sur les travaux du Bureau (2 environ);
 - vi) Communiqués et conférences de presse : rédaction de communiqués et organisation de conférences de presse (15 environ);
 - vii) Manifestations spéciales : organisation et coordination de manifestations spéciales visant à célébrer des exploits ou des anniversaires d'événements liés au domaine spatial (1 environ);
 - viii) Activités techniques : maintenance du site Web du Bureau des affaires spatiales et des bases de données hébergées sur le site (1); maintenance du portail d'information du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (1); maintenance du portail de connaissances d'UN-SPIDER (1);
 - ix) Missions humanitaires : mise à disposition d'informations d'origine spatiale à l'appui des interventions d'urgence et des opérations humanitaires menées par les organismes des Nations Unies et les bureaux d'appui régionaux et centres de liaison nationaux du programme UN-SPIDER (1);
 - x) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : tribune publique annuelle d'échange d'informations entre les membres du Comité et les représentants d'entités du système des Nations Unies (2); Réunion interorganisations annuelle sur les activités spatiales (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : fourniture, sur demande, d'une assistance aux États Membres, aux organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales en vue de l'élaboration de mesures, de programmes et de projets nationaux et régionaux touchant le droit de l'espace, la politique spatiale et les sciences et techniques spatiales et leurs applications (2 environ); fourniture, sur demande, d'une assistance technique consultative aux États Membres en vue d'intégrer des solutions spatiales dans leurs plans et politiques de gestion des catastrophes et leurs programmes de réduction des risques (6 environ); fourniture d'une assistance technique et d'une assistance financière symbolique visant à appuyer les activités d'éducation et de formation ainsi que le fonctionnement des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies, y compris leurs conseils d'administration et comités consultatifs (8);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : réunions internationales d'experts sur l'utilisation des techniques spatiales dans la gestion des catastrophes rassemblant des représentants des

bureaux nationaux et régionaux d'appui d'UN-SPIDER, d'autres entités du système des Nations Unies et d'initiatives internationales et régionales prévues ou en cours, et des responsables et des spécialistes de la gestion des catastrophes pour examiner les activités menées sur le terrain et arrêter les orientations futures (2); ateliers et réunions d'experts organisés dans différentes régions du monde à l'intention des responsables et des spécialistes de la gestion des catastrophes sur l'utilisation des techniques spatiales dans la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence (2); ateliers, séminaires et réunions d'experts sur les aspects juridiques des activités spatiales (1 environ); ateliers, séminaires, stages de formation et réunions d'experts organisés à l'intention de participants de pays en développement, en particulier des femmes, sur les thèmes prioritaires du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (11);

- iii) Bourses et subventions : administration de bourses internationales de longue durée dans le domaine des sciences et des techniques spatiales, offertes par des États Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant de questions spatiales (12 environ);
- d) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire) :
 - i) Gestion des ressources humaines : planification, administration et gestion des ressources humaines du Bureau (1);
 - ii) Planification des programmes, budget et comptabilité : planification et exécution (à court et à long terme) du programme et du budget du Bureau, suivi de ses résultats et établissement des documents y afférents (1).

6.20 La répartition des ressources prévues pour le programme de travail est indiquée dans le tableau 6.7.

Tableau 6.7 **Ressources nécessaires : programme de travail**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
Budget ordinaire				
Postes	6 766,9	6 766,9	23	23
Autres objets de dépense	1 392,7	1 334,5	–	–
Total partiel	8 159,6	8 101,4	23	23
Ressources extrabudgétaires	1 384,1	1 537,0	2	2
Total	9 543,7	9 638,4	25	25

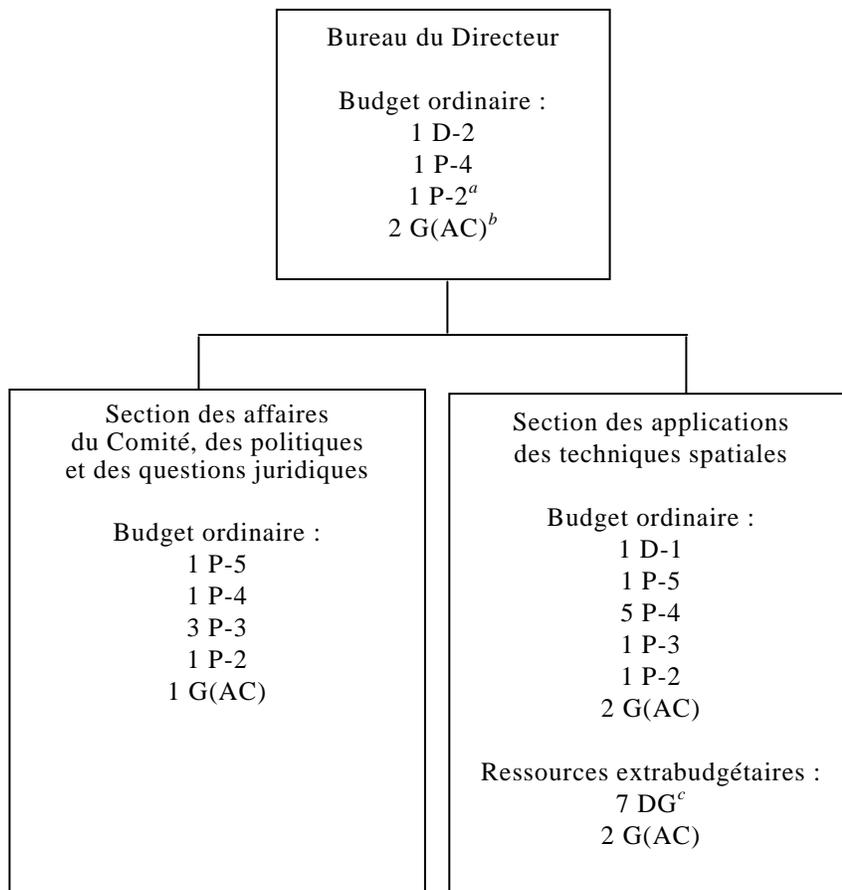
6.21 Le montant total des ressources prévues au présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à 8 101 400 dollars, montant qui couvre le maintien de 23 postes (6 766 900 dollars) et les autres objets de dépense s'y rapportant (1 334 500 dollars), et permettrait au Bureau de continuer de remplir sa mission, en particulier pour ce qui est de la promotion de la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace aux fins du développement économique, social et scientifique, notamment au profit des pays en développement, et d'assurer le secrétariat du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de son Sous-

Comité juridique, de son Sous-Comité scientifique et technique et de leurs organes subsidiaires, du Groupe de travail plénier relevant de la Quatrième Commission, de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales et du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite.

- 6.22 Il est proposé de transférer au Bureau du Directeur un poste d'administrateur de programme associé et un poste d'agent des services généraux (autres classes) de la Section des affaires du Comité, des politiques et des questions juridiques afin de renforcer les relations publiques et les activités de vulgarisation sans coût supplémentaire. L'administrateur de programme associé prêterait également son concours aux sous-comités et l'agent des services généraux (autres classes) fournira un appui administratif en ce qui concerne le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.
- 6.23 La réduction de 58 200 dollars du montant demandé au titre des objets de dépense autres que les postes, qui englobe essentiellement les autres dépenses de personnel, les services contractuels et les voyages du personnel, a été calculé compte tenu des effets escomptés de l'application des règles régissant les conditions de voyage en avion récemment approuvées et de nouvelles réductions qui devraient intervenir en 2016-2017 en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 6.24 Les ressources extrabudgétaires, estimées à 1 537 000 dollars, permettraient l'exécution des activités prescrites (voir par. 6.11 et 6.12).

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017



^a Transfert de la Section des affaires du Comité, des politiques et des questions juridiques.

^b Transfert, pour l'un des deux postes, de la Section des affaires du Comité, des politiques et des questions juridiques

^c Les emplois de temporaire financés au moyen de ressources extrabudgétaires sont occupés par du personnel détaché à titre gracieux (DG) par l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, l'Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux, le Centre national chinois de prévention des catastrophes et d'autres entités nationales et internationales.

Annexe II

Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017

<i>A/68/6 (Sect. 6), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
6.21 b) viii)	Fourniture d'informations, de références et d'autres services de bibliothèque aux États Membres, aux autres bureaux des Nations Unies, à d'autres organismes des Nations Unies, à des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et au grand public	1	Faute de place, ce service est désormais assuré par l'Office des Nations Unies à Vienne.
Total		1	